

CIIEP wita serdecznie honorowego gościa - Polskę, na Międzynarodowych Targach Językowych Expolangues 2005

Le CIIEP souhaite la bienvenue à l'hôte d'honneur du salon Expolangues : la Pologne

316 520 élèves polonais apprennent le français qui est la 4^e langue la plus apprise dans le pays (après l'anglais, l'allemand et le russe).

■ L'enseignement bilingue connaît en Pologne un succès constant depuis 1991, date de la création des cinq premières sections. A la rentrée 2004, 19 filières bilingues francophones (8 lycées d'enseignement général et 11 gimnazja) scolarisent plus de 2 700 élèves (à Katowice, Kraków, Lublin, Łódź, Poznań, Ruda Śląska, Warszawa, Wrocław).

■ Le DELF-DALF en Pologne : 2 016 diplômés en 2003-2004, 17 centres de passation.

■ La *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, éditée par le CIIEP, a consacré 3 articles au système éducatif polonais depuis 2000 : *Les bouleversements de la certification dans le secondaire* (2004), *La réforme de la matura en Pologne* (2003), *La réforme du système éducatif en Pologne* (2000).



Dessin : Ois

Lever les barrières linguistiques sans sacrifier la diversité

■ ■ ■ Les langues se situent, aujourd'hui, au cœur de la problématique de la construction européenne. Après avoir partiellement réussi à abolir ses frontières, l'Europe doit-elle s'engager dans la voie de l'unification linguistique au nom d'un pragmatisme économique ? Les Européens, dans leur immense majorité, rejettent cette idée, car l'identité européenne repose largement sur la diversité des cultures qui s'expriment à travers les langues.

Tel est le sens du plan d'action 2004-2006 de la Commission européenne visant à promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, telle est aussi la raison d'être des travaux du **Conseil de l'Europe** et, notamment, des études ayant abouti au *Cadre européen commun de référence pour les langues*, telle

est également la volonté des autorités françaises visant à promouvoir l'enseignement de plusieurs langues dans le système éducatif français.

Acteur de la politique internationale du ministère de l'Éducation nationale depuis 1946, date de sa création, le Centre international d'études pédagogiques intervient, fort logiquement, en appui à l'enseignement des langues étrangères en France et à la diffusion de la langue française à l'étranger.

Son action s'inscrit dans cette dynamique de développement du plurilinguisme, garant d'une mobilité et d'une intégration réussies de tous les Européens ainsi que des populations étrangères qui ont fait le choix de s'installer en Europe. ■

Les langues au cœur de l'Europe

Le programme d'échange d'assistants de langue a 100 ans

1904-1905 : 1^{er} échange d'assistants de langue avec l'Allemagne et le Royaume-Uni

1945 : ouverture du programme à 3 autres langues : espagnol, italien et russe

1970-1980 : élargissement du programme à plusieurs langues orientales : arabe, chinois et hébreu

1998-1999 : doublement du nombre d'assistants de langue accueillis en France

2004-2005 : programme ouvert à 42 pays



Assistant de langue en France ou à l'étranger, pourquoi pas vous ?

6 200 assistants étrangers en France

en provenance de 42 pays (13 langues dont deux nouvelles : turc et néerlandais)

- dans les trois degrés : primaire, secondaire et IUFM
- durée : 6 à 9 mois selon le pays

2 555 assistants français dans 20 pays

- durée : 7 à 10 mois selon le pays

Les stages linguistiques à l'étranger

850 enseignants français formés en 2004

38 stages linguistiques

7 langues : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe

13 pays

Le cadre européen : un outil au service des enseignants

■ ■ ■ Grâce aux travaux du Conseil de l'Europe, les responsables politiques et les spécialistes de l'enseignement des langues des différents pays européens disposent aujourd'hui d'outils communs pour guider leur travail. Le plus important est sans doute le *Cadre européen commun de référence pour les langues* qui définit une échelle de niveaux de compétence et permet de « mesurer les progrès de l'apprenant à chaque étape de l'apprentissage et à tout moment de la vie ». L'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des compétences en langues ne sont donc plus enfermés dans le strict cadre d'une classe dans un pays donné mais entrent dans un monde de nouvelles pratiques, transparentes et rapportables à une même échelle. Huit pays européens ont actuellement défini les compétences que les élèves doivent atteindre par rapport au Cadre. La France en fait partie et fixe comme objectif aux élèves le niveau A1 à la fin du primaire. Elle a également aligné l'habilitation des enseignants du primaire sur le Cadre (B1 en expression, B2 en compréhension). La reconnaissance mutuelle des qualifications en langue devient possible en Europe, qu'il s'agisse de diplômes, de tests, de contrôle continu et même d'auto-évaluation, avec les Portfolios européens par exemple. Elle donne aux échanges et à la mobilité un sens et une

légitimité ; elle rend possible des convergences entre langues étrangères et langues/nationales/d'enseignement/maternelles.

Des recherches continuent à être menées dans le cadre du Conseil de l'Europe et d'associations comme ALTE, le groupe des organismes européens certificateurs en langues. Des mesures concrètes sont mises en place dans la

DEL/DALF	DEL Junior/scolaire	Cadre européen	
DEL A1 DEL A2	DEL A1 DEL A2	A1 A2	Utilisateur élémentaire
DEL B1 DEL B2	DEL B1 DEL B2	B1 B2	Utilisateur indépendant
DALF C1 DALF C2		C1 C2	Utilisateur expérimenté

plupart des pays. Si l'on s'en tient au seul secteur des certifications en français langue étrangère, 2005 est l'année de l'harmonisation du DELF et du DALF, les diplômes officiels du ministère français de l'éducation, sur le Cadre européen. Si l'on ajoute l'exemple du DELF scolaire que de nombreux pays européens adoptent désormais dans leur système éducatif, on comprend mieux comment se forge une identité européenne basée sur la diversité. ■

Le TCF, passeport pour l'université

■ ■ ■ Le Test de connaissance du français (TCF), déjà présenté par plus de 60 000 candidats dans le monde, s'adresse à différents publics, dont les étudiants étrangers qui désirent entrer dans une université française.

Un nombre de plus en plus important d'universités utilisent le TCF pour l'admission de leurs étudiants étrangers, quel que soit le cycle d'études envisagé. C'est le cas d'établissements d'enseignement supérieur, comme l'École Polytechnique, Sciences Po, l'INALCO, l'INSA de Lyon, etc. Dans le cas des étudiants étrangers qui souhaitent s'inscrire en premier cycle

dans une université ou dans une école d'architecture, le TCF est accompagné d'une épreuve spécifique d'expression écrite. Il est alors appelé TCF DAP (demande d'admission préalable). C'est un arrêté ministériel de novembre 2003, qui charge le CIEP de cette épreuve obligatoire de vérification du niveau linguistique. Les établissements d'enseignement supérieur étudiant ensuite le dossier du candidat et, en fonction des résultats obtenus au TCF DAP et de critères administratifs et scolaires, donnent une suite favorable ou non à sa demande. Les titulaires du DALF, les ressortissants de

l'espace économique européen et de pays officiellement francophones sont, notamment, dispensés de cette vérification de leur niveau linguistique en français. ■



Le TCF en braille

■ Le TCF est désormais disponible en braille pour les candidats non voyants. Les centres de passation agréés peuvent dès à présent en disposer dès qu'il en font la demande à tef@ciep.fr

Français langue seconde : un enjeu pour le système éducatif

■ ■ ■ Pour accueillir les jeunes qui doivent intégrer un cursus scolaire en France et dont la langue maternelle n'est pas le français, l'école s'ouvre au français langue seconde (FLS).

Des centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) ont fait appel à l'expertise du CIEP pour la formation des enseignants. Une convention cadre a ainsi été signée entre le CASNAV de Paris et le CIEP pour offrir aux enseignants de différentes disciplines et en attente d'affectation une formation continue spécialisée en

FLS. L'objectif est de sensibiliser et de former ces stagiaires aux

spécificités du public que constituent ces nouveaux arrivants. Deux stages de formation à la didactique du FLE et du FLS ont déjà eu lieu. Une dernière session sur les

pratiques de classe autour de projets en FLS se déroulera en mars 2005. Chacun de ces stages

est suivi d'observations sur le terrain.

Cette expérience devrait se reproduire durant les deux prochaines années avec deux autres groupes de stagiaires de l'académie de Paris.



Une filière français langue seconde au stage BELC

■ ■ ■ En 2004, le stage BELC d'hiver du CIEP a réorganisé ses contenus sous forme de parcours professionnels. Une formation spécifique et intensive (40 heures) en français langue seconde (FLS) est proposée aux enseignants de diverses disciplines qui travaillent en

France avec un public d'élèves nouvellement arrivés. Cette formation permet à des spécialistes de terrain d'aborder la diversité des publics de FLS, la mise en place de référentiels et de parcours adaptés, l'analyse d'outils d'évaluation spécifiques à ce public, l'élabora-

tion de séquences didactiques, ainsi que les spécificités du français littéraire et du français utilisé pour enseigner. Le stage BELC d'été (4-29 juillet 2005) traite également de cette problématique du français langue seconde en France et dans les pays francophones.

Lancement du DILF : un diplôme en langue française pour les adultes migrants

■ ■ ■ Conçu à l'usage des populations migrantes vivant en France, le Diplôme initial de langue française (DILF) a pour but de valider les compétences langagières correspondant au premier niveau de maîtrise identifiable en français. Ce premier niveau se rapporte à la grille européenne des niveaux linguistiques qui constitue la référence actuelle en Europe (*Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe).

La maîtrise de la langue est une priorité de la politique gouvernementale relative à l'insertion sociale et professionnelle des personnes migrantes ; à cette fin, des formations de langue française sont mises en place

pour lesquelles le DILF est appelé à être un outil indispensable.

Le DILF est le résultat de travaux conduits par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France en collaboration avec la

Un outil pour l'insertion sociale et professionnelle

Direction de la population et des migrations (ministère du Travail, de l'emploi et de la cohésion sociale) et le Fonds d'action et de soutien à l'intégration et à la lutte contre les discriminations. Réalisé par un groupe d'experts et de concepteurs, parmi lesquels le CIEP, il sera prochaine-

ment expérimenté avant d'être utilisé sur le territoire national en même temps que sera généralisé le Contrat d'accueil et d'intégration à l'intention des migrants primo arrivants.

Les nouveaux arrivants

■ **Nouvel arrivant** : tout élève non francophone arrivé en France depuis moins d'un an auquel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires, ne permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

39 100 nouveaux arrivants en 2003-2004

80 % de ces nouveaux arrivants ont bénéficié d'un soutien particulier dans le cadre scolaire

1 an : c'est la durée moyenne de la période d'adaptation de ces élèves

Le DELF, outil d'intégration

■ En 2003, le CASNAV (centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) de Paris a utilisé à titre expérimental le DELF niveau A2 du Conseil de l'Europe pour évaluer les compétences en français d'un public de jeunes migrants en cours de scolarisation. En 2004, Paris a renouvelé l'opération et le dispositif s'est étendu aux 4 départements de l'académie de Versailles. L'expérimentation doit se poursuivre en 2005.

La maîtrise de la langue, une responsabilité partagée

■ La Délégation générale à la langue française et aux langues de France a associé le CIEP à un cycle de séminaires sur ce thème.

Le premier séminaire a réuni en décembre 2003, des représentants français des pouvoirs publics, de l'école, du monde du travail des institutions culturelles et des médias.

En juin 2004, des spécialistes de 6 pays d'Europe, l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, sont venus confronter leur législation et leurs pratiques de formation linguistique pour les migrants avec celles de la France.

Un troisième séminaire est prévu à l'automne 2005.

Le Courriel européen des langues

Cette lettre d'information en ligne, gratuite, est publiée trois fois par an, et a pour objectif de relayer les recherches et publications du Conseil de l'Europe sur la politique des langues, notamment celles du Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe à Graz pour lequel le CIEP est point de contact national, ainsi que les programmes et initiatives de la Commission européenne dans ce domaine. Elle propose outils, références et réflexions aux différents acteurs de l'enseignement des langues. www.ciep.fr/courrieuro

Le Billet du bilingue

Le *Billet du bilingue* est une lettre de diffusion gratuite qui s'adresse prioritairement aux enseignants des établissements bilingues francophones hors de France. Six fois par an, il traite de l'actualité du bilingue et de l'enseignement des disciplines non linguistiques en français. www.ciep.fr/bibil

PrimLangues

7 langues (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe)

145 000 visiteurs en un an

35 000 visites mensuelles depuis la rentrée 2004

1 945 abonnés à la Lettre de PrimLangues

2 forums ouverts chaque année

5 rubriques : actualités, ressources, échanger et se former, correspondre et international

www.primlangues.education.fr



CIEP infos

1, avenue Léon-Journault
92318 Sèvres cedex
France
Tél. : 33 (0)1 45 07 60 00
Fax : 33 (0)1 45 07 60 71
Mél. : contact@ciep.fr

Directeur de la publication
Albert Prévost

Rédaction
Service du développement
et de la communication

Maquette
Alain Chevallier
Imprimeur
Delcambre

N°ISSN : 1250-002X
Supplément à La Lettre du CIEP
Février 2005

Plurilinguisme

Des projets pour promouvoir le plurilinguisme

Afin de promouvoir la diversité linguistique, le Conseil de l'Europe et ses partenaires développent une démarche novatrice en matière d'enseignement des langues. Différents projets illustrent cet engagement ; de nombreux pays ont ouvert des sections bilingues permettant à des élèves non francophones de recevoir un enseignement de différentes disciplines en français. En France, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur

et de la recherche encourage la valorisation des sections européennes. Récemment, il a confié au CIEP l'élaboration d'un site d'accompagnement pour ces sections qui proposent aux élèves de filières générales, technologiques et professionnelles de suivre un

le plurilinguisme,
ça facilite les échanges !



Dessin : Oile

enseignement dans des disciplines non linguistiques dans une langue étrangère (par exemple en histoire-géographie, en mathématiques, en hôtellerie).

PrimLangues, le site d'accompagnement pour l'enseignement des langues vivantes dans le premier degré, témoigne de cet engagement plurilingue, en offrant des ressources pour l'enseignement de 7 langues, tout comme les divers programmes que le CIEP gère et anime : programme d'échange d'assistants de langue vivante, échanges poste pour poste pour enseignants, stages linguistiques etc. A l'instar de l'introduction du DELF scolaire dans 16 systèmes éducatifs étrangers, une réflexion est en cours sur l'opportunité d'utiliser des certifications étrangères dans le système éducatif français.



PrimLangues. Un site internet du ministère de l'Éducation, géré par le CIEP, en appui à l'enseignement des langues dans le primaire.

LE CIEP ET LES LANGUES

Pôle langue française

■ Expertise, formation, séminaires : FLE, FLS, enseignement bilingue, français sur objectif spécifique, TICE, interculturel et ingénierie de la formation

■ Rencontres annuelles : stages BELC d'hiver et d'été, forum sur l'actualité de la langue française, séminaire des départements d'études françaises en partenariat avec l'AUF, l'AIF et la DGLFLF

Pôle langues étrangères

■ Gestion et animation de programmes : programme d'échange d'assistants de langue vivante, stages linguistiques, échanges poste pour poste, Abibac, Option internationale du baccalauréat, Histoires Croisées, programmes d'accueil pour enseignants romanistes et étudiants suédois

■ Conception et animation de sites : PrimLangues, site des sections européennes et orientales (en création)

■ Diffusion d'informations : Maison des langues

Pôle évaluation et certifications

■ Diplômes : Diplôme d'études en langue française (DELFL), diplôme approfondi de langue française (DALF), DELF scolaire, DELF junior, Diplôme initial de langue française (DILF)

■ Certifications : Test de connaissance du français TCF, TCF DAP (demande d'admission préalable)

■ Portfolios : pour le primaire et le collège